

Notre équipe

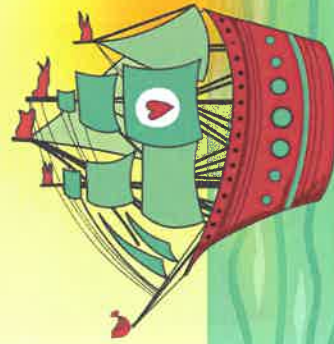
- Un neuropédiatre, coordonnateur de l'UMICAP
- Une infirmière
- Deux puéricultrices cliniciennes
- Une psychologue clinicienne

Lieux d'intervention

- Unités de pédiatrie du CHU
- Unités des Centres hospitaliers de proximité
- Domicile
- Institutions pour enfants (IME, IEM...)
- Lieux de vie de l'enfant (école, loisirs...)
- HAD (Hospitalisation À Domicile), réseaux de soins palliatifs et libéraux

Qui peut contacter l'équipe ?

- l'équipe référente (médecin référent et équipe soignante ayant pris en charge l'enfant lors de sa pathologie initiale)
- tout intervenant impliqué dans la prise en charge de l'enfant
- la famille



Nous contacter



CHU Amiens-Picardie
Site Sud, hall 2, 3^{ème} étage
Avenue René Laënnec - Salouël
80054 Amiens cedex 1



Téléphone équipe : 03 22 08 77 33
Mail : erspp@chu-amiens.fr



Du lundi au vendredi
de 9h à 17h (laisser un
message en cas d'absence)

CHU Amiens

Pôle Femme, Couple, Enfant

Unité Mobile Inter-Centres d'Activités
Pédiatrique (UMICAP)



ERRSPP
Equipe Ressource
Régionale de Soins
Palliatifs Pédiatriques

*Accompagner
Soutenir
Former*

Dr Alain de BROCA, neuropédiatre :

debroca.alain@chu-amiens.fr
06 71 15 35 02

Disponible 24h/24h par téléphone

Sophie DEBON et Thérèse TINOT,
puéricultrices cliniciennes :

- debon.sophie@chu-amiens.fr
06 71 76 53 57

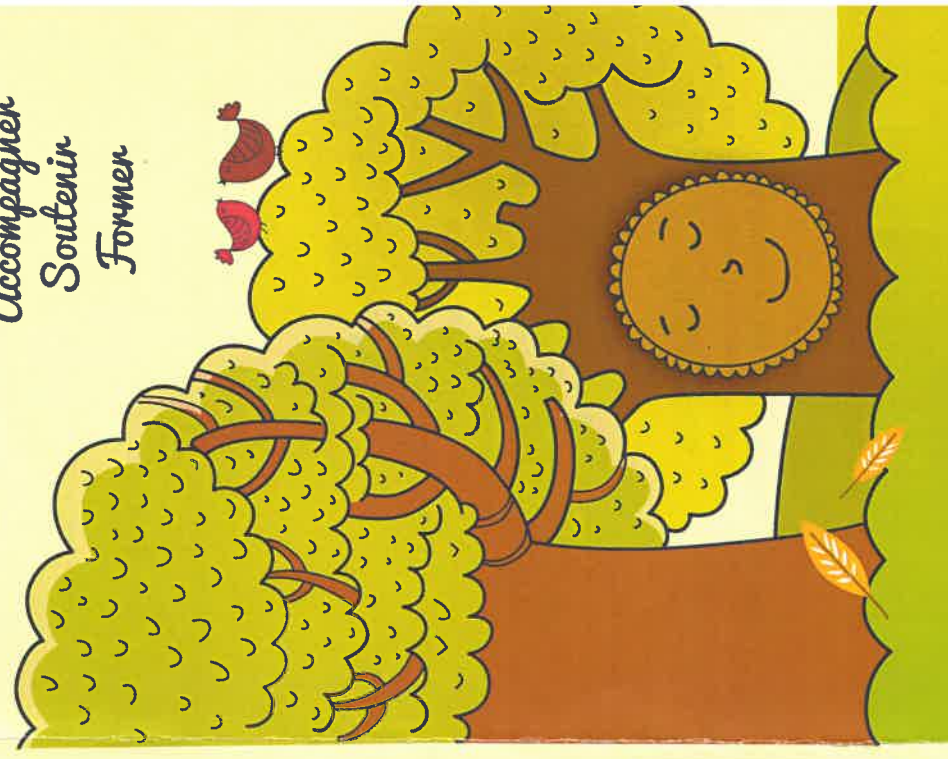
- tinot.therese@chu-amiens.fr
06 71 76 52 29

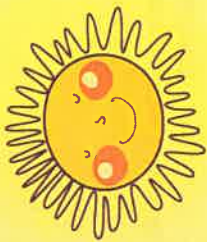
Virginie PERET, infirmière :

peret.virginie@chu-amiens.fr
06 32 45 95 26

JORON Ludvine Aide-Soignante
joron.ludvine@chu-amiens.fr
Tel : 03.22.08.77.30

RENARD Fanny Psychologue
fourre-renard.fanny@chu-amiens.fr
Tel : 03.22.08.77.32





Un dispositif de soins palliatifs pédiatriques

Définition des soins palliatifs selon le code de la santé publique (art. L1110-10) : *Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe pluridisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.*

Un enfant entre dans le champ des soins palliatifs lorsque sa maladie est grave, incurable et à risque vital. La prise en charge commence dès le diagnostic posé et se poursuit, que l'enfant reçoive ou non un traitement dirigé contre sa maladie.

Nos références

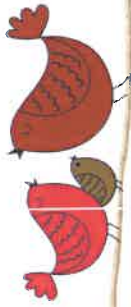
- Code de la santé publique (article L1110-10)
- Loi Léonetti du 22 avril 2005
- Réseau francophone de soins palliatifs pédiatriques : <http://www.pediatrniepalliative.org/>
- Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs : <http://www.sfap.org/>

Nos partenaires

- Soins de support (en institution et libéraux)
- Associations (Nos Tout Petits, SPAMA, Vivre son deuil, etc)

Nos missions

Accompagner



Intervenir

à la demande d'un professionnel, d'une équipe ou des proches confrontés aux difficultés liées à l'accompagnement d'un enfant atteint d'une pathologie limitant ou menaçant la vie

Accompagner

l'enfant, sa famille et ses proches en respectant au mieux leurs choix, en plaçant l'enfant au cœur du soin et dans une approche médico-psychosociale

Aider

à faire du lien entre tous les professionnels (hospitaliers et libéraux) autour de l'enfant et de sa famille

Permettre

l'élaboration et la coordination des projets de vie de l'enfant en priorisant sa qualité de vie et son confort



Soutenir

Susciter

des temps d'échanges et de soutien avec les professionnels



Conseiller

si nécessaire pour adapter la prise en charge de certains symptômes de fin de vie (traitement, douleur, anorexie, constipation, asthénie, détresse respiratoire...)

Proposer

des actions de formation et d'acculturation à la démarche palliative en pédiatrie



Former

Contribuer

à la recherche clinique dans le domaine des soins palliatifs pédiatriques